

PMRA Approved 2020-1059
2020-06-12

Panneau-titre principal

GROUPE	2	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

EXPRESS^{md} LW

HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE

POUR LES APPLICATIONS DE VOLUME DE PULVÉRISATION BAS

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SUR LES JACHÈRES D'ÉTÉ, ET AVANT L'ENSEMENCEMENT DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET L'ORGE SEULEMENT

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: TRIBÉNURON- MÉTHYL 75 %

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites

N° D'HOMOLOGATION 28813 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 80g - 25 kg

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
- SENSIBILISATEUR CUTANÉ POTENTIEL.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. UTILISER EN PRÉSENCE D'UNE VENTILATION SUFFISANTE.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- NE PAS CONTAMINER LES ÉTENDUES D'EAU
- PORTER DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES, UN PROTECTEUR FACIAL OU DES LUNETTES ÉTANCHES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.
- PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU. NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER DURANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT.
- S'ASSURER DE BIEN SE LAVER AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS AVOIR MANIPULÉ LE PRODUIT. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'USAGE.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

PREMIERS SOINS:

En cas d'empoisonnement, appeler un médecin ou un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CASE D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Transporter la victime dans un endroit sûr, non contaminé. Si la victime a cessé de respirer, dégager les voies respiratoires et pratiquer la respiration artificielle. Faire venir un médecin ou appeler un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des engrais, des semences, de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

EXPRESS^{md} est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

Mode d'emploi

GROUPE	2	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

EXPRESS^{md} LW

HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE

POUR LES APPLICATIONS DE VOLUME DE PULVÉRISATION BAS

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SUR LES JACHÈRES D'ÉTÉ, ET AVANT L'ENSEMENCEMENT DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET L'ORGE SEULEMENT

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: TRIBÉNURON- MÉTHYL 75 %

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites

N° D'HOMOLOGATION 28813 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
- SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. UTILISER EN PRÉSENCE D'UNE VENTILATION SUFFISANTE.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- NE PAS CONTAMINER LES ÉTENDUES D'EAU
- PORTER DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES, UN PROTECTEUR FACIAL OU DES LUNETTES ÉTANCHES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.
- PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU. NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER DURANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT.
- S'ASSURER DE BIEN SE LAVER AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS AVOIR MANIPULÉ LE PRODUIT. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'USAGE.
- NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant l'application.

PREMIERS SOINS:

En cas d'empoisonnement, appeler un médecin ou un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.

EN CASE DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CASE DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CASE D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CASE D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Transporter la victime dans un endroit sûr, non contaminé. Si la victime a cessé de respirer, dégager les voies respiratoires et pratiquer la respiration artificielle. Faire venir un médecin ou appeler un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le **1-800-331-3148** (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – LIRE AVANT L'EMPLOI

Les arbres, arbustes, fleurs, fruits, légumes et autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation destinée aux cultures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Ne pas appliquer lorsqu'il vente fort.

Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir peuvent causer des dommages aux cultures autres que le blé de printemps, le blé dur et l'orge.

Immédiatement après l'usage, s'assurer de bien nettoyer pour éliminer tous les résidus sur l'outillage de pulvérisation. Bien nettoyer le réservoir, la pompe, les tuyaux, et la rampe à plusieurs reprises avec de l'eau propre après avoir enlevé les buses et les tamis. Laver ces pièces séparément. Laver toutes traces de résidus de l'extérieur du réservoir, des buses et de l'outillage de pulvérisation.

IL FAUT RESPECTER UN INTERVALLE DE RÉENSEMENCEMENT MINIMUM DE 2 MOIS APRÈS L'APPLICATION DE CE PRODUIT. Après 2 mois, on peut semer les cultures suivantes : canola, lin, lentilles, luzerne.

NE PAS APPLIQUER l'herbicide EXPRESS^{md} LW AVEC UN SUPPORT AUTRE QUE L'EAU OU AVEC UN ADDITIF AUTRE QUE CEUX QUI SONT SPÉCIFIÉS SUR CETTE ÉTIQUETTE. Les autres supports peuvent accélérer la dégradation de ce produit et en réduire l'efficacité.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

- Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.
- MODE D'EMPLOI

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide EXPRESS^{md} LW supprime des mauvaises herbes dans les jachères d'été et avant l'ensemencement du blé (blé de printemps et blé dur) et l'orge. L'herbicide EXPRESS^{md} LW est pour les applications de volume de pulvérisation bas.

Un temps chaud et humide favorise la croissance active des mauvaises herbes et intensifie l'activité de l'herbicide EXPRESS^{md} LW en maximisant l'absorption foliaire et l'effet par contact. Les mauvaises herbes endurcies par des conditions environnementales rigoureuses telles que le froid, la sécheresse ou

une chaleur excessive peuvent ne pas être supprimées ou réprimées suffisamment, de sorte que la croissance peut reprendre. L'herbicide EXPRESS^{md} LW peut être appliqué seulement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.

L'herbicide EXPRESS^{md} LW arrête rapidement la croissance des espèces sensibles à son action. Toutefois, les symptômes typiques (changement de couleur) peuvent ne pas devenir visibles avant 1 à 3 semaines suivant l'application, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré d'élimination et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de l'uniformité de la pulvérisation et des conditions de croissance. L'activité du mélange d'herbicides peut être ralentie par le froid ou la sécheresse.

Pulvérisation sur de grandes cultures : NE PAS appliquer le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de la American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons :

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres (par exemple prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce (par exemple lacs, rivières, boursiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Largeur (en mètres) de la zone tampon requise pour la protection de :		
		Habitats aquatiques		Habitats terrestres
		< 1 m de profondeur	> 1 m de profondeur	
Pulvérisateur agricole*	blé (de printemps et dur), orge (uniquement à titre d'herbicide en présemis)	0	0	3
	Blé et orge	1	0	4

* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. L'utilisation de pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée sur toute sa longueur d'un écran (toile, rideau) s'étendant jusqu'au couvert végétal permet de réduire la largeur de la zone tampon de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est coiffée d'un écran conique fixé à au plus 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon de 30 %.

En cas d'utilisation d'un mélange en cuve, consulter l'étiquette des autres produits incorporés au mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive).

SUPPRESSION DE LA SAGESSE-DES-CHIRURGIENS ET LE TABOURET DES CHAMPS (ROSETTES D'AUTOMNE ET JEUNES POUSSÉS DU PRINTEMPS) SUR LES JACHÈRES

Pour tous les traitements sur les jachères, permettre un intervalle d'au moins 10 jours avant le labour. Seulement les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR: l'Herbicide EXPRESS^{md} LW + l'Herbicide 2,4-D Ester

Appliquer l'Herbicide EXPRESS^{md} LW à raison de 10 grammes par hectare avec l'herbicide 2,4-D Ester à raison de 420 grammes/ha (0,6 L/ha 2,4-D ester LV-700).

Appliquer le mélange en réservoir au printemps en post-levée jusqu'au début du stade de floraison des mauvaises herbes cibles. Seulement les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES SUR LES JACHÈRES ET AVANT L'ENSEMENCEMENT DU BLÉ (LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR) ET DE L'ORGE

Pour tous les traitements sur les jachères, permettre un intervalle d'au moins 10 jours avant le labour. Seulement les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées. On peut semer le blé (le blé de printemps et le blé dur) ou l'orge 24 heures après l'application.

Appliquer l'Herbicide EXPRESS^{md} LW à raison de 10 g/ha en mélange à réservoir avec un des herbicides suivants et adjuvant (si nécessaire), dans un volume de solution de pulvérisation de 55 à 110 L/Ha.

Herbicide	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes	
			Supprimée	Réprimée*
Roundup* Transorb	1,25 L/ha	Jusqu'à 8 cm	Crépis des toits, Petite herbe à poux, Vergerette du Canada	
Roundup* Weathermax	0,83 L/ha	Jusqu'à 15 cm	Amaranthe à racine rouge, Blé spontané, Brome des toits, Soude roulante, Chénopode blanc, Colza spontané (incluant les variétés de colza tolérant au glyphosate), Folle avoine, Ivraie de Perse, Kochia à balais, Lin spontané, Moutarde des champs, Orge spontanée, Ortie royale, Pissenlit, Renouée persicaire,	
Roundup* Dry	450 g ae/ha**			
Touchdown* 600	1,0 L/ha			
Touchdown* iQ	1,25 L/ha			

		Jusqu'à 3 feuille	Sagesse des chirurgiens, Sétaire géante, Sétaire verte, Tabouret des champs, Renouée liseron, Saponaire des vaches	
		Rosette		Chardon des champs
Roundup* Original ou Roundup* Transorb*, plus Agral* 90	0,75 L/ha 0,35% v/v	Tous les stades Jeunes pousses et rosettes qui ne sont pas en floraison	Colza spontané (incluant les variétés de colza tolérant au glyphosate)	Crépis des toits
		Jusqu'à 10 cm	Chénopode blanc, Kochia à balais,	Amaranthe à racine rouge, Russian thistle Chardon à Russie,
		Jusqu'à 8 cm	Blé spontané, Folle avoine(1-3- feuilles), Moutarde des champs, Orge spontanée, Renouée liseron(1-3 feuilles), Renouée persicaire, Sétaire verte, Tabouret des champs	
Roundup* Original or Roundup* Transorb*, plus Agral* 90	1,0 L/ha 0,35 % v/v	Rosettes qui ne sont pas en floraison	Pissenlit (arrêt de croissance des parties aériennes)	Chardon des champs (réduction de croissance des parties aériennes)

*La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de

répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

**Le taux d'application de Roundup Dry est en grammes de matière active par hectare au lieu de grammes de produit par hectare.

On peut semer le blé (le blé de printemps le blé dur) ou l'orge 24 heures après l'application d'EXPRESS^{md} LW.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Ajouter un tiers du volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Tout en faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité de EXPRESS^{md} LW.
3. Lorsque l'herbicide EXPRESS^{md} LW est complètement en suspension, ajouter la quantité requise des autres herbicides destinés à être mélangés en réservoir.
4. Instructions particulières aux mélanges à réservoir :

L'herbicide EXPRESS^{md} LW + l'herbicide 2,4-D ester : Une fois l'herbicide EXPRESS^{md} LW complètement en suspension, ajouter la quantité requise de l'herbicide 2,4-D ester tout en maintenant l'agitation. Ne pas ajouter d'agent tensioactif.

L'herbicide EXPRESS^{md} LW + l'herbicide ROUNDUP* TRANSORB* ou l'herbicide ROUNDUP* ORIGINAL ou l'herbicide ROUNDUP* DRY ou l'herbicide ROUNDUP* WEATHERMAX ou l'herbicide TOUCHDOWN* iQ ou l'herbicide TOUCHDOWN* 600 : Une fois l'herbicide EXPRESS^{md} LW est complètement en suspension, ajouter la quantité requise de l'herbicide ROUNDUP* TRANSORB* ou l'herbicide ROUNDUP* ORIGINAL ou l'herbicide ROUNDUP* DRY ou l'herbicide TOUCHDOWN* 600 tout en maintenant l'agitation. Une fois les herbicides complètement en suspension, si nécessaire, ajouter AGRAL* 90 à raison de 3,5 L /1000 L de solution de pulvérisation(0,35%v/v).

5. Ajouter le reste d'eau. Si un agent antimousse est nécessaire, l'ajouter en dernier.
6. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L/ha.
7. Pour les mélanges subséquents, réduire la quantité de solution restant dans le réservoir à 10 % ou moins du volume initial avant de recommencer l'opération à l'étape 1. Si cela est impossible, délayer l'herbicide EXPRESS^{md} LW dans une petite quantité d'eau (5-10 L) de façon à former une bouillie avant de l'ajouter au réservoir.

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir les constituants du mélange en réservoir avec l'herbicide EXPRESS^{md} LW en suspension. Si on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, bien l'agiter pour remettre les constituants en suspension avant la pulvérisation. Utiliser la préparation de l'herbicide EXPRESS^{md} LW dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

INTERVALLE DE RÉENSEMENCEMENT MINIMUM ET ROTATION DES CULTURES :

Il faut respecter un intervalle de réensemencement minimum de 2 mois après l'application de ce produit.

On peut semer les cultures suivantes deux mois après avoir appliqué le mélange en réservoir avec l'herbicide EXPRESS^{md} LW + l'herbicide 2,4-D Ester : canola, lin, lentilles et luzerne.

ÉQUIPEMENTS-VOLUMES D'ÉPANDAGE :

Appliquer le mélange uniformément uniquement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre correctement étalonné. S'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles et d'effectuer

une pulvérisation uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat en éventail (volume de pulvérisation minimum de 55 litres par hectare). Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon).

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir le mélange en suspension. Pulvériser uniformément et éviter les chevauchements. Fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

Réduire la dérive de la solution de pulvérisation en employant un grand volume d'eau, une faible pression, de grosses gouttelettes et des jets directionnels.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Il est difficile d'enlever toute trace de l'herbicide 2,4-D ester et l'herbicide MCPA amine d'un pulvérisateur. Par conséquent, on ne doit pas utiliser un pulvérisateur ayant servi à appliquer de l'herbicide 2,4-D pour traiter des cultures sensibles à cet herbicide. La marche à suivre ci-dessous permet d'enlever les résidus de l'herbicide EXPRESS^{md} LW, les formulations de l'herbicide ROUNDUP* et l'herbicide TOUCHDOWN* 600 dans le pulvérisateur.

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes pour enlever tous les résidus visibles.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3% d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Bien nettoyer les tuyaux flexibles, la rampe et les buses à l'air de cette solution, puis ajouter de l'eau pour remplir complètement le réservoir. Faire passer la solution de nettoyage dans le réservoir et les tuyaux flexibles pendant au moins 15 minutes. Vider le réservoir.
3. Répéter l'étape 2.
4. On doit enlever les buses et les filtres pour les nettoyer séparément. Pour enlever toute trace d'ammoniaque, rincer le réservoir, les boyaux et la rampe à fond avec de l'eau propre.
5. Se défaire des rinçures du réservoir conformément à la réglementation provinciale.

MISE EN GARDE : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance à l'herbicide EXPRESS^{md} LW du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide EXPRESS^{md} LW et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide EXPRESS^{md} LW ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des

inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précises, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de FMC of Canada Limited ou composer le numéro sans frais de FMC of Canada Limited 1-833-362-7722.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT :

Les variétés de blé et d'orge enregistrées ont montré une tolérance acceptable à l'herbicide EXPRESS^{md} LW. Se renseigner auprès de FMC of Canada Ltd. à propos de la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des variétés non enregistrées

Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.

Ne pas contaminer les eaux d'irrigation.

Utiliser un maximum de 10 grammes de l'herbicide EXPRESS^{md} LW par hectare par année.

Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des côtes dénudés ou des dépôts calcaires.

Les applications de l'herbicide EXPRESS^{md} LW sur le blé de printemps, le blé dur et l'orge éprouvés par des conditions difficiles telles que la sécheresse, les sols peu fertiles ou salins, les sols saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures ou en réduire la qualité ou le rendement.

Ne pas appliquer l'herbicide EXPRESS^{md} LW sur les cultures de blé de printemps, de blé dur ou d'orge contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées afin de ne pas endommager le fourrage.

Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.

Certaines conditions telles qu'un temps frais prolongé ou un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit survenant juste avant ou peu après le traitement peuvent entraîner un jaunissement ou un arrêt de croissance temporaire de la culture.

ÉVITER UNE PULVÉRISATION EXCESSIVE OU LA DÉRIVE DU BROUILLARD VERS LES HABITATS IMPORTANTS DE LA FAUNE, TELS QUE CEINTURES DE PROTECTION, MARAIS, MARES VASEUSES OU BORDS ASSÉCHÉS DES MARES, OU BOISÉS. LAISSER UNE ZONE TAMPON DE 15 MÈTRES ENTRE LA DERNIÈRE BANDE DE PULVÉRISATION ET LES ABORDS DE CES HABITATS.

La suppression des mauvaises herbes poussant dans les traces de roues peut être réduite si l'herbicide

EXPRESS^{md} LW est appliqué lorsque le temps est sec et qu'il y a beaucoup de poussière.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des engrais, des semences, de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*

EXPRESS^{md} est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.